

Formule type à utiliser pour la rédaction d'une attestation d'autorité publique pour les fonctionnaires soumis à l'obligation de la connaissance de la seconde langue nationale.

Je soussigné(e)..... (Nom, Prénom et Fonction) certifie par la présente que Mr, Mme, Mlle..... (Nom, Prénom et Fonction) doit, dans l'exercice de ses fonctions, satisfaire à la connaissance de la seconde langue nationale en vertu de l'obligation d'autorité publique.

Attention :

Cette formule est à insérer sur une page A4 avec entête de votre organisme et contresignée par le chef de service ou le service du personnel dont le fonctionnaire dépend.

L'attestation doit être également datée du mois de l'inscription aux CCLM.

Seuls les fonctionnaires effectivement soumis à l'obligation de la seconde langue nationale, c'est-à-dire entre autres, les fonctionnaires fédéraux, communaux et parastataux peuvent bénéficier sur remise de cette attestation à l'inscription, de la gratuité pour le cours préparatoire à l'examen linguistique du Selor ou de la réduction en vigueur sur les autre niveaux disponibles en néerlandais.